



**Notre monde. À vous d'agir.**

XXXI<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge  
Genève, 28 novembre – 1<sup>er</sup> décembre 2011 – Pour l'humanité



**FR**

31IC/11/7.1  
Original : anglais  
Pour information

**XXXI<sup>e</sup> CONFÉRENCE INTERNATIONALE  
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE**

Genève, Suisse  
28 novembre – 1<sup>er</sup> décembre 2011

**Suivi de la XXX<sup>e</sup> Conférence internationale  
(2007-2011)**

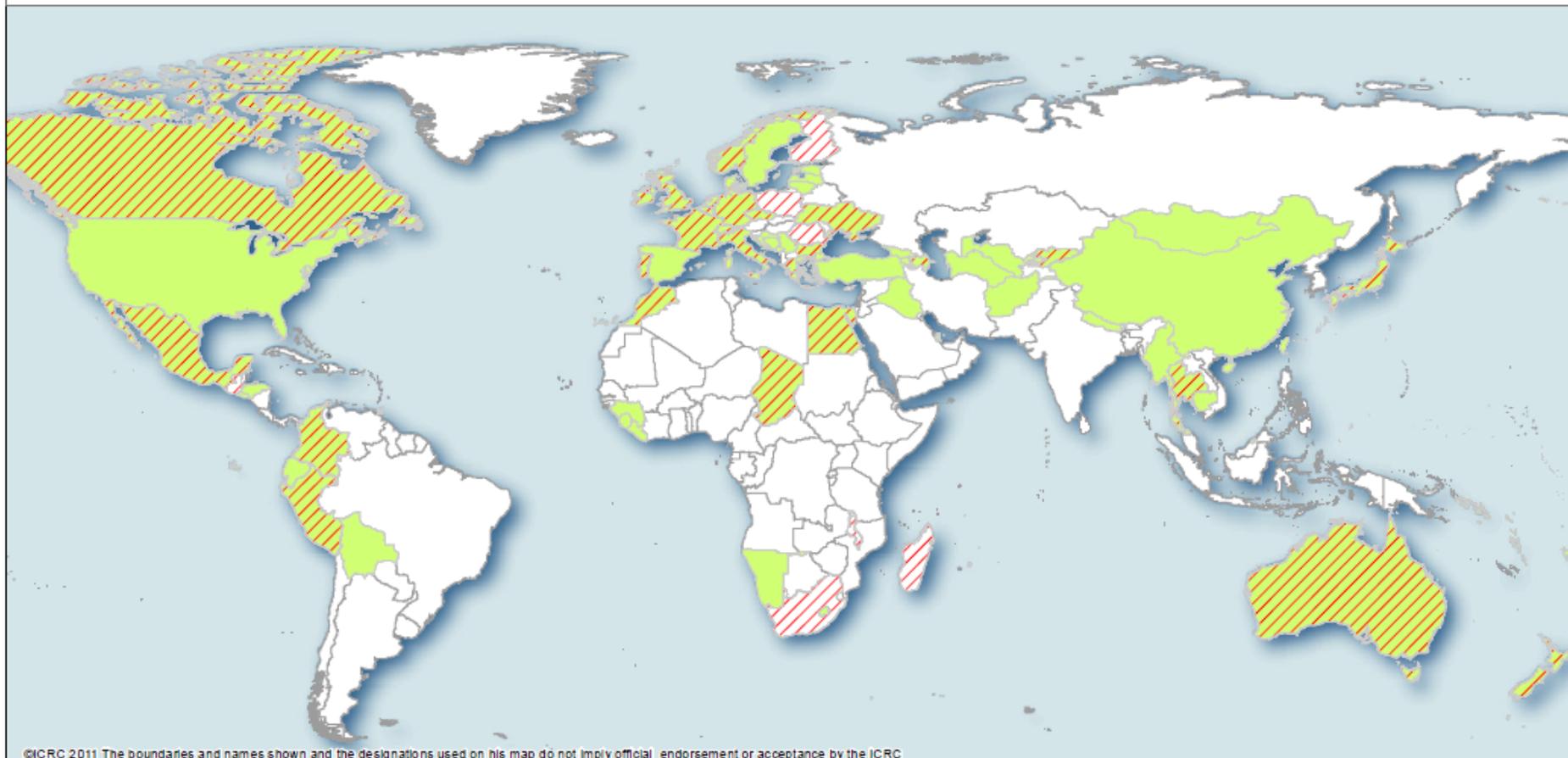
**Introduction**

**Document établi conjointement par**

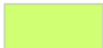
**le Comité international de la Croix-Rouge et la  
Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

Genève, octobre 2011

## Réponses des Sociétés Nationales et des États au questionnaire de suivi de la XXXe Conférence internationale



### Légende

 Gouvernements  Sociétés Nationales

(Seuls quelques questionnaires ont été soumis conjointement par les Sociétés nationales et les gouvernements)

## Suivi de la XXX<sup>e</sup> Conférence internationale 2007-2011

### Introduction

#### 1. Contexte

La XXX<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui s'est tenue à Genève en novembre 2007, a rassemblé des représentants de 178 Sociétés nationales reconnues, de 166 États parties aux Conventions de Genève, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que 65 observateurs.

Les membres de la Conférence ont adopté six résolutions. Le paragraphe 5 de la résolution 1 demande au CICR et à la Fédération internationale de faire rapport à la XXXI<sup>e</sup> Conférence internationale sur le suivi, par les membres, des résolutions et des engagements adoptés par la XXX<sup>e</sup> Conférence.

Le CICR et la Fédération internationale ont établi un rapport sur le suivi de la XXX<sup>e</sup> Conférence internationale à partir des informations qui leur avaient été transmises par les membres avant le 31 juillet 2011 (bien qu'ils aient reçu et traité des réponses au questionnaire jusqu'au 30 septembre<sup>1</sup>). Le rapport sera présenté en plénière à la XXXI<sup>e</sup> Conférence internationale.

#### Résolutions adoptées par la XXX<sup>e</sup> Conférence internationale

Les six résolutions adoptées par la XXX<sup>e</sup> Conférence internationale mettent en avant des questions humanitaires cruciales et fixent des priorités et des objectifs à atteindre pour résoudre les problèmes les plus urgents auxquels le monde est confronté.

La résolution 1 et sa Déclaration « Ensemble pour l'humanité » reconnaissent la nécessité de renforcer la collaboration opérationnelle et les partenariats entre les membres de la Conférence et avec d'autres institutions ainsi qu'avec les médias et le secteur privé pour faire face aux conséquences humanitaires des quatre défis majeurs suivants :

- la dégradation de l'environnement et le changement climatique ;
- les préoccupations humanitaires causées par la migration internationale ;
- la violence, notamment en milieu urbain ;
- les maladies émergentes et récurrentes, ainsi que d'autres défis de santé publique tels que l'accès aux soins de santé.

Les cinq autres résolutions adoptées sont :

---

<sup>1</sup> Malheureusement, il n'a pas été possible d'intégrer les informations reçues après le 31 juillet dans tous les rapports.

La résolution 2 : « Le caractère spécifique de l'action et des partenariats du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire ».

La résolution 3 : « Réaffirmation et mise en œuvre du droit international humanitaire ».

La résolution 4 : « Adoption des Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe ».

La résolution 5 : « Suivi de la mise en œuvre du Protocole d'accord du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël ».

La résolution 6 : « Lieu et date d'une Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 2011 ».

Compte tenu de la nature spécifique des résolutions 5 et 6, les membres de la Conférence n'avaient pas à donner d'informations à leur sujet dans le questionnaire. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 5 seront présentés séparément.

## Engagements

Pour appuyer et compléter les résolutions adoptées par la XXX<sup>e</sup> Conférence internationale, plusieurs membres, à titre individuel ou collectif, ont pris volontairement des engagements d'ordre humanitaire pour la période 2007-2011. Ces engagements développent les thèmes des quatre résolutions et traduisent une reconnaissance des questions spécifiques que traite la Conférence ainsi qu'un engagement envers ces questions, de la part des gouvernements ou des Sociétés nationales. Les informations communiquées dans le questionnaire sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements ont été intégrées, dans la mesure du possible, dans le chapitre correspondant du rapport de suivi.

Au total, 73 gouvernements, 120 Sociétés nationales et leur Fédération internationale, le CICR et trois observateurs ont souscrit 314 engagements individuels ou collectifs pour la période 2007-2011<sup>2</sup>. À ce jour, 36 Sociétés nationales et 23 gouvernements ont fait rapport sur ces engagements<sup>3</sup>. Ce manque de suivi a posé des difficultés pour l'établissement de rapports : il a en effet été difficile de dresser un tableau représentatif et global avec si peu d'informations.

## 2. Établissement de rapports et réponses au questionnaire

Les États et les composantes du Mouvement (le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales) devaient faire rapport sur les actions qu'ils avaient entreprises ces quatre dernières années pour mettre en œuvre chaque résolution de la XXX<sup>e</sup> Conférence internationale, en répondant à un questionnaire de suivi<sup>4</sup> qui leur avait été envoyé durant le premier trimestre de 2011. Le questionnaire demandait aux membres de décrire toute mesure importante qu'ils avaient prise pour mettre en œuvre les résolutions. Par « mesure importante », il fallait entendre « toute activité systématique et structurée, autrement dit un projet ou toute autre initiative similaire<sup>5</sup> ».

<sup>2</sup> Voir le document *Vue d'ensemble des engagements* à l'adresse suivante :

<http://www.ifrc.org/Global/Governance/Meetings/International-Conference/2007/overview-pledges-fr.pdf>.

<sup>3</sup> Voir l'annexe 4.

<sup>4</sup> Un exemplaire du questionnaire figure à l'annexe 1.

<sup>5</sup> Voir l'annexe 3 pour le détail des réponses transmises par les Sociétés nationales et les États sur les activités entreprises dans chaque domaine.

La structure du questionnaire de suivi est directement inspirée de la structure des résolutions adoptées à la XXX<sup>e</sup> Conférence internationale. Le CICR et la Fédération internationale ont établi le présent rapport de suivi en se basant principalement sur les actions décrites dans les questionnaires transmis par les membres. Les États et les Sociétés nationales n'ayant pas tous fait rapport sur les efforts qu'ils ont déployés pour mettre en œuvre les résolutions, et les informations transmises n'étant pas toujours complètes, le présent rapport de suivi ne peut pas refléter l'ensemble des activités entreprises durant la période considérée (2007-2011).

Afin de compléter les informations transmises par les États et les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale ont aussi utilisé des contributions et des rapports internes de différents services techniques concernés ainsi que des données des bureaux sur le terrain.

Au 30 septembre 2011, 114 réponses au questionnaire de suivi avaient été reçues, dont 39 d'États parties aux Conventions de Genève et 75 de Sociétés nationales<sup>6</sup>. Il est encourageant de constater que plusieurs États et Sociétés nationales ont soumis des rapports conjoints, ce qui dénote un esprit de coopération constructive. Un processus similaire avait été mis en œuvre en amont des XXVIII<sup>e</sup> et XXX<sup>e</sup> Conférences, dans le cadre desquelles 85 et 104<sup>7</sup> questionnaires avaient été respectivement transmis. Le tableau ci-dessous montre la répartition géographique des réponses reçues (ventilées par zones de la Fédération internationale<sup>8</sup>) :

	Afrique	Amériques	Asie-Pacifique	Europe	Moyen-Orient – Afrique du Nord	Total
Réponses des SN	7	10	21	32	5	75
Réponses des États	6	5	4	21	3	39
Total des réponses	13	15	25	53	8	114
Pays par zone	47	35	34	52	18	186
SN dans la zone ayant répondu (%)	15%	29%	62%	62%	28%	40%
États dans la zone ayant répondu (%)	13%	14%	12%	40%	17%	20%
Réponses combinées (%)	14%	21%	37%	50%	22%	30%

<sup>6</sup> Voir l'annexe 2 pour la liste des Sociétés nationales et des États ayant répondu avant le 30 septembre 2011.

<sup>7</sup> À savoir 65 questionnaires de Sociétés nationales, 37 d'États, un pour le CICR et un pour la Fédération internationale.

<sup>8</sup> À des fins administratives, le Secrétariat de la Fédération internationale est subdivisé en cinq zones géographiques. La liste des Sociétés nationales de chaque zone est disponible à l'adresse suivante : <http://www.ifrc.org/fr/introduction/ou-intervenons-nous>.

Au total, 30 % de l'ensemble des Sociétés nationales et des États ont répondu au questionnaire. Ce chiffre est nettement plus élevé dans certaines zones (50 % pour l'Europe) que dans d'autres (14 % pour l'Afrique).

### 3. Structure du rapport de suivi

Le rapport de suivi se compose de quatre parties, chacune ayant trait à une résolution. La première partie porte sur la mise en œuvre de la Déclaration « Ensemble pour l'humanité », et elle est elle-même divisée en quatre chapitres, chacun lié à un des défis :

la dégradation de l'environnement et le changement climatique  
*(produit par la Fédération internationale)* ;

les préoccupations humanitaires causées par la migration internationale  
*(produit conjointement par la Fédération internationale et le CICR)* ;

la violence, notamment en milieu urbain *(produit conjointement par la Fédération internationale et le CICR)* ;

les maladies émergentes et récurrentes, ainsi que d'autres défis de santé publique tels que l'accès aux soins de santé *(produit par la Fédération internationale)*.

Les deux autres parties concernent les résolutions 2 et 3, à savoir respectivement :

Le caractère spécifique de l'action et des partenariats du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire *(produit par la Fédération internationale)* ;

Réaffirmation et mise en œuvre du droit international humanitaire  
*(produit par le CICR)*.

Les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 4, intitulée « Adoption des Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe », sont reportés dans le document 31IC/11/5.5.1, *Progrès accomplis dans la mise en œuvre des Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe*.

Le présent rapport de suivi ne prétend pas être exhaustif. Il ne reflète pas non plus tout le travail réalisé pendant la période considérée. Il a souvent été difficile de tirer des conclusions générales, de formuler des observations ou de dégager des tendances à cause du caractère limité et parfois abstrait des réponses au questionnaire. Toutefois, les principales mesures, activités et initiatives décrites dans le présent rapport représentent une source précieuse d'informations et elles devraient encourager et inspirer tous les membres de la Conférence et les autres participants pour qu'ils redoublent d'efforts, examinent leurs propres pratiques et prennent de nouvelles mesures, s'il y a lieu.

D'autres rapports présentés à la XXXI<sup>e</sup> Conférence internationale portent eux aussi sur la mise en œuvre des résolutions de la XXX<sup>e</sup> Conférence :

Renforcement de la protection juridique des victimes de conflits armés ;

Renforcement des cadres normatifs et élimination des barrières réglementaires à l'atténuation des catastrophes, à l'intervention et au relèvement ;

Culture de non-violence et de paix – Migration internationale ;

Partenariat pour des Sociétés nationales plus fortes et développement du volontariat.

Le fait que différents thèmes figurent de nouveau à l'ordre du jour de la XXXI<sup>e</sup> Conférence internationale témoigne non seulement de leur importance mais aussi de la nécessité de trouver des solutions à long terme à des phénomènes complexes et interdépendants. Le présent rapport et le processus de réflexion engagé par les membres de la Conférence qui ont transmis des informations seront – on l'espère – considérés comme l'occasion de renouveler les engagements pris dans la Déclaration et de faire fond sur les succès obtenus ces quatre dernières années, tout en tirant les enseignements des échecs du passé.

Annexe 1 :



## Questionnaire de suivi de la XXX<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

---

La résolution 1 de la XXX<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge invite tous les membres de la Conférence à tenir le CICR et la Fédération internationale informés des mesures prises et des progrès accomplis dans la mise en œuvre :

*de la Déclaration « Ensemble pour l'humanité » ;  
des résolutions de la Conférence ; et  
des engagements qu'ils ont pris collectivement ou individuellement.*

Le présent questionnaire a été conçu pour permettre aux Sociétés nationales et aux autorités publiques de rendre compte des mesures qu'elles ont prises pour mettre en œuvre les résolutions et les engagements depuis la XXX<sup>e</sup> Conférence internationale de 2007.

Les questionnaires remplis doivent être retournés au CICR ou à la Fédération internationale au plus tard le 31 mai 2011.

Le texte complet de la Déclaration et de toutes les résolutions, ainsi qu'une version électronique de ce questionnaire sont disponibles sur les sites Internet du CICR ([www.cicr.org](http://www.cicr.org))<sup>9</sup>, de la Fédération internationale ([www.ifrc.org](http://www.ifrc.org))<sup>10</sup> et de la Commission permanente ([www.standcom.ch](http://www.standcom.ch)).

Sur la base des réponses reçues, le CICR et la Fédération internationale prépareront un rapport de synthèse, qui sera présenté à la XXXI<sup>e</sup> Conférence internationale.

### **Instructions :**

Veuillez, s'il vous plaît :

- indiquer le nom, la fonction et les coordonnées de la personne responsable du contenu du questionnaire ;
- **remplir le questionnaire en anglais, arabe, espagnol ou français ;**
- envoyer une copie papier **avant le 31 mai 2011 au CICR ou à la Fédération internationale** ; une **version électronique serait aussi grandement appréciée.**

En cas de besoin, nos services à Genève (voir coordonnées ci-dessous) sont à votre disposition pour répondre à vos questions.

### **Le présent questionnaire fait état des mesures prises par :**

Autorité publique

Société nationale

Pays : \_\_\_\_\_

<sup>9</sup> [http://www.icrc.org/applic/p130e.nsf/va\\_navPage/POAI?openDocument&count=-1](http://www.icrc.org/applic/p130e.nsf/va_navPage/POAI?openDocument&count=-1)

<sup>10</sup> <http://www.ifrc.org/meetings/statutory/intconf/30th/index.asp>

**Autorité responsable :**

Nom :

Titre / fonction :

**Personne de contact :**

(personne pouvant être jointe par les organisateurs de la Conférence internationale pour toute précision relative au questionnaire)

Nom :

Titre / fonction :

Adresse :

Téléphone / fax :

Courriel :

**Adresse pour l'envoi des questionnaires :****Aux organisateurs de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

Comité international de la Croix-Rouge  
Division Coopération et Coordination au sein du Mouvement  
19, avenue de la Paix  
CH-1202 Genève, Suisse  
Courriel : [movement\\_conference@icrc.org](mailto:movement_conference@icrc.org)  
Fax : +41 (0)22 733 20 57  
Tél. : +41 (0)22 730 21 10

**OU**

Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge  
Département Coopération et soutien aux organes statutaires  
CP 372  
CH-1211 Genève 19, Suisse  
Courriel : [international.conference@ifrc.org](mailto:international.conference@ifrc.org)  
Fax : +41(0) 22 733 0395  
Tél. : +41 (0)22 730 4355

## Suivi des résolutions

Veillez indiquer, en cochant la case appropriée, si des mesures **importantes** ont été prises pour donner suite aux résolutions ci-dessous adoptées à la XXX<sup>e</sup> Conférence internationale de 2007.

Par « mesure importante » nous entendons toute activité systématique et structurée, autrement dit un projet ou toute autre initiative similaire, ayant spécifiquement pour but de donner suite aux résolutions.

	OUI	NON
<b>1. Déclaration « Ensemble pour l'humanité »</b>		
1.1 Changement climatique		
1.2 Migration		
1.3 Violence, notamment en milieu urbain		
1.4 Santé publique		
1.5 Mise en œuvre de la Stratégie relative au rétablissement des liens familiaux		
1.6 Mise en œuvre de Stratégie mondiale pour la santé et l'assistance aux personnes		
<b>2. « Le caractère spécifique de l'action et des partenariats du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire »</b>		
<b>3. « Réaffirmation et mise en œuvre du droit international humanitaire »</b>		
<b>4. « Adoption des Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe »</b>		

**Si vous cochez la case « OUI »**, veuillez préciser dans les pages qui suivent les activités et les projets menés pour mettre en œuvre les résolutions adoptées. Dans la mesure du possible, veuillez joindre au présent questionnaire les rapports de projet / de synthèse qui s'y rapportent.

**Si vous cochez la case « NON »**, nous partons du principe qu'aucune mesure de suivi importante n'a été prise.



## DÉCLARATION « ENSEMBLE POUR L'HUMANITÉ »

Veuillez vous reporter au texte de la Déclaration et aux **actions recommandées**.

**Décrire brièvement les travaux entrepris, en mettant l'accent sur les *partenariats et la coopération* entre les gouvernements et les Sociétés nationales, pour faire face aux quatre défis humanitaires énoncés dans la Déclaration de la Conférence de 2007.**

Nous vous encourageons à nous faire part des enseignements que vous avez tirés de votre expérience et de vos recommandations, et à indiquer le nom d'une personne, au sein de votre institution, qui peut nous fournir des compléments d'information si besoin.

### **1. Les conséquences, sur le plan humanitaire, de la dégradation de l'environnement et du changement climatique**

Vous pouvez présenter, *par exemple*, les activités et les travaux menés pour sensibiliser des partenaires aux préoccupations humanitaires et à leurs causes ; associer les communautés aux efforts déployés pour atténuer les vulnérabilités ; améliorer les capacités de préparation et d'intervention (politiques et plans de gestion des catastrophes, etc.).

### **2. Les préoccupations humanitaires causées par la migration**

Vous pouvez présenter, *par exemple*, les activités et les travaux menés en matière d'assistance aux migrants (vivres, abris, vêtements, premiers secours, etc.) ; de protection (RLF, conseil juridique et administratif, lutte contre l'exploitation et l'escroquerie, visites dans les lieux de détention, etc.) ; de sensibilisation – introduction d'une perspective humanitaire dans les décisions de politique générale ; d'insertion et de réinsertion ; de lutte contre la discrimination et l'intolérance – dignité humaine.

### **3. Violence, notamment en milieu urbain**

Vous pouvez présenter, *par exemple*, les activités et les travaux menés pour élaborer des plans et politiques pour la prévention et la réduction de la violence ; soutenir les victimes en associant les volontaires et en leur donnant les moyens d'agir ; réduire la vulnérabilité aux drogues et à la criminalité ; intégrer les minorités et les groupes vulnérables.

### **4. Maladies émergentes et récurrentes, et autres défis de santé publique**

Vous pouvez présenter, *par exemple*, les activités et les travaux menés pour renforcer le rôle de votre Société nationale dans le domaine des soins de santé ; garantir à tous les groupes vulnérables un accès aux services de santé ; intégrer les services de santé essentiels dans les plans de gestion des catastrophes ; prévenir les risques sanitaires dans les prisons.

# RÉSOLUTION 1

## « ENSEMBLE POUR L'HUMANITÉ »

Veuillez vous reporter au texte complet de la résolution 1.  
Indiquez les mesures importantes qui ont été prises pour mettre en œuvre la résolution.

**Décrire en quelques mots les mesures prises dans les domaines suivants, ou certains d'entre eux, depuis novembre 2007.**

Nous vous encourageons à nous faire part des enseignements que vous avez tirés de votre expérience et de vos recommandations, et à indiquer le nom d'une personne, au sein de votre institution, qui peut nous fournir des compléments d'information si besoin.

**1. Mise en œuvre de la Stratégie relative au rétablissement des liens familiaux (RLF)**

Améliorer les capacités et les prestations en matière de RLF (capacité de répondre aux besoins et services fournis) ;  
renforcer la coordination et la coopération au sein du Mouvement (intervention rapide, coordination et coopération) ;  
augmenter le soutien en faveur du RLF (appropriation, définition et positionnement).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**2. Mise en œuvre de Stratégie mondiale pour la santé et l'assistance aux personnes 2006-2010**

Élaborer une stratégie nationale pour la santé et l'assistance aux personnes et des plans de mise en œuvre sur la base de la Stratégie mondiale pour la santé et l'assistance aux personnes ;  
renforcer les capacités de mise en œuvre des programmes de santé sur la base des six orientations stratégiques : renforcement des capacités, mobilisation sociale, partenariats, services de santé dans les situations d'urgence, sensibilisation et autonomisation des communautés ;  
faire la preuve de l'impact des progrès réalisés en matière de santé et assistance aux personnes pour les communautés vulnérables.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....







## RÉSOLUTION 4

### ADOPTION DES LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À LA FACILITATION ET À LA RÉGLEMENTATION NATIONALES DES OPÉRATIONS INTERNATIONALES DE SECOURS ET D'ASSISTANCE AU RELÈVEMENT INITIAL EN CAS DE CATASTROPHE

Veuillez vous reporter au texte complet de la résolution 4.  
Indiquez les mesures importantes qui ont été prises pour mettre en œuvre la résolution.

**N.B.** Les participants à la Conférence qui ont rempli le questionnaire de la Fédération internationale sur la mise en œuvre de la résolution 4 en 2009 peuvent se reporter aux réponses qu'ils ont fournies dans ce document. Ils sont toutefois priés d'inclure également des informations actualisées sur leurs activités plus récentes.

Nous vous encourageons à nous faire part des enseignements que vous avez tirés de votre expérience et de vos recommandations, et à indiquer le nom d'une personne, au sein de votre institution, qui peut nous fournir des compléments d'information si besoin.

**Décrire en quelques mots les mesures prises pour mettre en œuvre cette résolution.**

Exemples de mesures proposées pour mettre en œuvre la résolution 4 :

États :

« utiliser les Lignes directrices pour renforcer leurs cadres juridiques, politiques et institutionnels nationaux et pour établir, si nécessaire, des accords bilatéraux et régionaux appropriés d'assistance en cas de catastrophe » ;

États, Sociétés nationales et Fédération internationale :

« porter ces Lignes directrices à la connaissance des organisations internationales et régionales intergouvernementales et non gouvernementales concernées par des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement » ;

Sociétés nationales et Fédération internationale :

« diffuser les Lignes directrices et en soutenir l'utilisation dans le renforcement des cadres juridiques, politiques et institutionnels nationaux relatifs aux actions en cas de catastrophe » ;  
« promouvoir l'intégration des Lignes directrices dans toutes les initiatives existantes et pertinentes de développement du droit, de gestion des catastrophes et de réduction des risques » ; et  
« poursuivre leurs efforts de recherche et de sensibilisation ainsi que la mise au point d'outils et de modèles pour l'amélioration de la préparation juridique aux catastrophes ».

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Annexe 2 : Liste des Sociétés nationales et des États ayant répondu au questionnaire avant le 30 septembre 2011

<b>Sociétés nationales</b>		<b>États</b>
Afghanistan	Lettonie	Afrique du Sud
Allemagne	Libéria	Allemagne
Arménie	Lituanie	Australie
Australie	Maroc	Azerbaïdjan
Azerbaïdjan	Maurice	Belgique
Belgique	Mexique	Bulgarie
Bolivie	Micronésie	Canada
Bosnie-Herzégovine	Monaco	Chypre
Brunéi Darussalam	Mongolie	Colombie
Bulgarie	Monténégro	Danemark
Cambodge	Myanmar	Égypte
Canada	Namibie	Finlande
Chine	Népal	France
Colombie	Norvège	Grèce
Croatie	Nouvelle-Zélande	Guatemala
Danemark	Ouzbékistan	Irlande
Égypte	Palaos	Italie
El Salvador	Palestine	Japon
Équateur	Pays-Bas	Kirghizistan
Espagne	Pérou	Lesotho
Estonie	Portugal	Madagascar
États-Unis	Qatar	Malawi
Fidji	République tchèque	Maroc
France	Royaume-Uni	Maurice
Géorgie	Samoa	Mexique
Grèce	Serbie	Norvège
Guinée	Sierra Leone	Nouvelle-Zélande
Honduras	Suède	Pays-Bas
Îles Cook	Suisse	Pérou
Îles Salomon	Tchad	Pologne
Irak	Thaïlande	Portugal
Irlande	Tonga	Qatar
Italie	Trinité-et-Tobago	République tchèque
Japon	Turkménistan	Roumanie
Kirghizistan	Turquie	Royaume-Uni
Kiribati	Tuvalu	Suisse
Lesotho	Ukraine	Tchad
	Vanuatu	Thaïlande
		Ukraine

## Annexe 3 : Détail des réponses au questionnaire reçues avant le 31 août 2011

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu de la façon dont les membres de la Conférence ont évalué leur suivi de différents engagements dans leurs réponses au questionnaire. Les chiffres ne tiennent pas compte des contributions du CICR et de la Fédération internationale.

Sociétés nationales									
	Changement climatique	Migration	Violence, milieu urbain	Santé publique	Stratégie relative au rétablissement des liens familiaux	Stratégie mondiale pour la santé et l'assistance aux personnes	Rôle d'auxiliaire	DIH	IDRL
Sans réponse (SR)	3	7	7	4	3	4	5	5	4
Oui	57	50	44	65	67	60	64	61	59
Non	15	18	24	6	5	11	6	9	12
Total	75	75	75	75	75	75	75	75	75
Total-SR	72	68	68	71	72	71	70	70	71
Total-SR (%)	96%	91%	91%	95%	96%	95%	93%	93%	95%
Oui (%)	79%	74%	65%	92%	93%	85%	91%	87%	83%
Non (%)	21%	26%	35%	8%	7%	15%	9%	13%	17%

États									
	Changement climatique	Migration	Violence, milieu urbain	Santé publique	Stratégie relative au rétablissement des liens familiaux	Stratégie mondiale pour la santé et l'assistance aux personnes	Rôle d'auxiliaire	DIH	IDRL
Sans réponse (SR)	9	8	8	11	11	14	10	7	8
Oui	23	26	25	23	21	18	25	31	26
Non	6	4	5	4	6	6	3	0	4
Total	38	38	38	38	38	38	38	38	38
Total-SR	29	30	30	27	27	24	28	31	30
Total-SR (%)	76%	79%	79%	71%	71%	63%	74%	82%	79%
Oui (%)	79%	87%	83%	85%	78%	75%	89%	100%	87%
Non (%)	21%	13%	17%	15%	22%	25%	11%	0%	13%

Sociétés nationales et États									
	Changement climatique	Migration	Violence, milieu urbain	Santé publique	Stratégie relative au rétablissement des liens familiaux	Stratégie mondiale pour la santé et l'assistance aux personnes	Rôle d'auxiliaire	DIH	IDRL
Sans réponse (SR)	12	15	15	15	14	18	15	12	12
Oui	80	76	69	88	88	78	89	92	85
Non	21	22	29	10	11	17	9	9	16
Total-SR	101	98	98	98	99	95	98	101	101
Oui (%)	79%	78%	70%	90%	89%	82%	91 %	91 %	84%
Non (%)	21 %	22%	30%	10%	11 %	18%	9%	9%	16%

Le nombre d'États ayant répondu au questionnaire étant peu élevé, les conclusions les concernant sont moins représentatives que celles qui concernent les Sociétés Nationales.

## Annexe 4 : Rapports des Sociétés nationales et des États sur les engagements

Le tableau ci-dessous indique les Sociétés nationales et les États qui ont établi un rapport sur leurs engagements, par thème. Certains engagements portent sur plus d'un thème, c'est pourquoi ils apparaissent plusieurs fois. La Société nationale ou l'État établissant un rapport sur un de ces engagements intersectoriels figure sous le thème de l'engagement.

Thème	Numéros des engagements	Sociétés nationales	États
Droit international humanitaire	006, 009, 010, 011, 020, 024, 035, 037, 039, 047, 048, 051, 080, 088, 089, 091, 092, 109, 110, 115, 116, 121, 122, 127, 128, 137, 141, 182, 186, 212, 221, 222, 224, 232, 235, 239, 245, 247, 254, 255, 266, 274, 282, 294, 297, 299, 300, 315, 316, 317, 318, 341, 345, 346	Arménie, Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Guinée, Grèce, Honduras, Norvège, Serbie, Sierra Leone, Suède, Turquie, Royaume-Uni	Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Danemark, États membres de l'UE (rapport conjoint), Finlande, France, Irlande, Italie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suisse, Thaïlande
Règles, lois et principes applicables aux actions internationales en cas de catastrophe (IDRL)	56, 059, 095, 073, 171, 280	Allemagne, Bulgarie, Danemark, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Portugal, Suède, Turquie, Ukraine	Allemagne, Bulgarie, Chypre, Colombie, États membres de l'UE (rapport conjoint), France, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Royaume-Uni
Rôle d'auxiliaire & coopération	013, 079, 084, 096, 111, 125, 134, 155, 226, 229, 288, 305, 319	Arménie, Australie, Belgique, Canada, Grèce, Lesotho, Mexique, Namibie, Norvège, Pays-Bas, République tchèque, Serbie, Sierra Leone	Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, États membres de l'UE (rapport conjoint), France, Irlande, Italie, Norvège, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Suisse
Changement climatique	102, 233, 249, 256, 273	Australie, Canada, Chine, Honduras, Mexique, Pays-Bas	Australie, Nouvelle-Zélande, Thaïlande
Migration	083, 103, 112, 117, 120, 124, 142, 147, 264	Allemagne, Belgique, Bulgarie, Espagne, Grèce	Belgique, Chypre, Finlande, Suisse
Violence	149, 249, 289	Canada, Colombie, Espagne	Canada
Santé	025, 201, 246, 263, 264, 273, 295, 322	Belgique, Canada, France, Grèce, Honduras, Pays-Bas	Australie, France, Pays-Bas
Prévention & réduction des risques de catastrophe	021, 059, 260, 261, 262, 292, 273	Belgique, Canada, Honduras, Libéria, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas	Australie, Canada, Mexique
Armes à dispersion & mines terrestres	068, 094, 159, 258, 265, 293	Canada, Espagne	Allemagne, Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, États membres de l'UE (rapport conjoint), Guatemala, Irlande, Italie, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Thaïlande
Gestion des catastrophes	054, 095, 171, 250, 399	Colombie, États-Unis, Grèce, Japon	Belgique, Bulgarie, Pologne
Jeunes & volontaires	129, 172, 180	Arménie, Australie, Bolivie, Bulgarie, Chine, Espagne, France, Honduras, Irlande, Italie, Japon, Libéria, Monaco, Namibie, Nouvelle-Zélande, Palestine, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse	

Ressources humaines & code de conduite	101, 257, 296	Australie, Canada, Espagne, Irlande, Namibie, Suisse	Australie
Rétablissement des liens familiaux	050, 064, 154, 155, 178, 240, 301, 306	Allemagne, Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, Chine, Espagne, France, Grèce, Honduras, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Ukraine	Allemagne, Australie, Canada, Guatemala, Japon, Maurice, Pays-Bas, Royaume-Uni, Thaïlande
Emblème	046, 146, 243, 340, 342	Australie, Espagne	Allemagne, Australie, Guatemala, Japon, Pologne, Royaume-Uni
Non-discrimination & intégration	029, 049, 061, 314	Allemagne, Australie, Belgique, Espagne, France, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède	Mexique, Royaume-Uni
Cour pénale internationale & questions de droit pénal	042, 119, 291, 347	Canada	Belgique, Canada, Guatemala, Pérou, Pologne, Royaume-Uni
Engagements à thèmes multiples	138, 273	Chine, Fidji, Îles Cook, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Palaos, Samoa, Tonga, Vanuatu	
Principes fondamentaux	091, 199, 321	Danemark, Norvège, Suède	États membres de l'UE (rapport conjoint), Finlande, Norvège, Suisse
Financement & établissement de rapports	320, 343, 344		Pologne, Suisse